

Le Nouvelliste

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE



AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES SUR SAINT-LAURENT

CE SERA LE TEMPLE

*Les Trifluviens
vont-ils l'adopter?*

La griffe à Beaudoin

Paul Laurendeau
se dit ravi

2-3-4



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

> Le Bon vieux parti s'invite dans la campagne

> Harper promet d'abolir le registre des armes

14-15



PHOTO: ÈVE GUILLEMETTE

Marc-André Fortin,
chef du Bon vieux parti.

CAREY PRICE
De zéro à héros!
31

Semaine
8 13536 00001 3
Postes Canada - convention #40034151



L'ÉVÈNEMENT « LA VIE, C'EST LE PRINTEMPS » DE VOLVO

- Système City Safety de Volvo révolutionnaire
- Technologie de détection des piétons avec freinage automatique complet livrable
- Nouvelle interface de commande du conducteur avec écran de 7 po
- Système d'information sur les angles morts (BLIS) livrable
- Système antipatinage

ET UN TAUX DE FINANCEMENT DE 0% SUR UNE GAMME DE VÉHICULES VOLVO 2011*

TRADITION VOLVO

300, rue Vachon, Trois-Rivières
819 691-3025 • www.traditionvolvo.net

**Toute nouvelle S60 T5
de 250 chevaux 2012**

Location à partir de **399 \$/mois** Taux de location de **2,9 %**

Pour 36 mois avec un acompte \$4 250*

Inclut les frais de transport, d'inspection prélivraison, et d'autres frais. Les taxes en sus. **LES OFFRES TIRENT À LEUR FIN.**



Volvo. pour la vie

* Détails chez votre concessionnaire.

L'HUMOUR DE
Stéphane Laporte

Harper encourage l'activité physique chez les adultes en les faisant voter aux 18 mois.

SOMMAIRE

Arts et culture	20-21
Divertissements	22-23
Économie	12-13
Gens d'ici	25
Loterie	6
Météo	23
Nécrologie	19
Opinions	8-9
Petites annonces	16 à 18
Sports	26 à 31

INSOLITE

Un homme utilise sa prothèse pour intercepter un voleur

The Associated Press

Middleton — Un résidant du Massachusetts qui a utilisé sa jambe artificielle pour intercepter un voleur a dit avoir agi par réflexe.

Stephen Cornell a jeté un coup d'œil dans un magasin de son quartier, à Middleton, la semaine dernière, et vu un homme pointer un fusil en direction du propriétaire.

Il a affirmé au journal *The Salem News* avoir eu l'intention d'agripper le voleur, pour finalement le faire trébucher avec sa prothèse.

Stephen Cornell et le propriétaire Edson Andrade ont désarmé le voleur et l'ont ramené à l'intérieur avant d'appeler la police. L'arme était un fusil à plomb.

Le suspect de 23 ans a plaidé non coupable aux accusations, dont celle vol à main armée. •

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Le Nouvelliste

1920, rue Bellefeuille
Trois-Rivières G9A 3Y2

ABONNEMENT

Téléphone: (819) 376-2000
abonnement@lenouvelliste.qc.ca

RÉDACTION

Téléphone: (819) 693-5464
Télécopieur: (819) 376-0946
information@lenouvelliste.qc.ca

PUBLICITÉ

Téléphone: (819) 693-5478
Télécopieur: (819) 691-4356
pub@lenouvelliste.qc.ca

PETITES ANNONCES

Téléphone: (819) 378-8363
vendu@lenouvelliste.qc.ca

NÉCROLOGIE

Téléphone: (819) 378-8363
Télécopieur: (819) 376-8625
necrologie@lenouvelliste.qc.ca

Les Trifluviens vont-ils l'adopter?**LA GRIFFE**
à Beaudoin

Jean-Marc Beaudoin

jean-marc.beaudoin@lenouvelliste.qc.ca

Le jury n'a pas fait l'unanimité, mais c'est, nous a-t-on dit, sur décision «fortement» majoritaire qu'a été retenu le projet de l'architecte Paul Laurendeau pour ce qui deviendra l'amphithéâtre de Trois-Rivières sur Saint-Laurent.

Ce que le jury a particulièrement apprécié de ce projet nommé par son concepteur «Le Temple», c'est que malgré un caractère très monumental, le bâtiment conservait beaucoup d'élégance et offrait des ouvertures de vue généreuses sur la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent.

On a apprécié la qualité de son implantation, la mise en valeur du site qu'il permet et la qualité des espaces publics riverains qui vont l'entourer. Mais on a aussi aimé la qualité des espaces intérieurs en raison de la lumière naturelle qu'il laissera pénétrer, la clarté et la simplicité de l'organisation spatiale retenue et enfin, la qualité de la tectonique proposée.

Bref, même si certains membres du jury ont pu exprimer des réserves quelque part et des préférences qui allaient à l'un ou l'autre des deux autres projets finalistes, on comprend que le grand et mince toit plat, soutenu par six colonnes effilées donnant au projet un ensemble architectural très aérien et très aéré, s'est rapidement imposé.

C'était quand même trois projets de conception très différente, ce qui rendait intéressante l'étape finale du concours, puisqu'il pouvait y en avoir pour bien des goûts et pour bien des façons de penser l'occupation des lieux, dès lors qu'on accepte que ce soit par un amphithéâtre.

Malheureusement, les jurés n'expliquent jamais ce qui a fait défaut à l'un ou à l'autre des projets pour qu'il ne soit pas retenu et on n'a pas davantage échappé à la règle dans ce cas-ci. On comprend que si l'aspect visuel général est toujours hautement considéré, il y a des aspects techniques incontournables qui interviennent aussi dans la décision du jury.

On peut penser que la difficulté de réaliser à l'intérieur des coûts prévus un projet comme

Le Temple

Le bâtiment conservait beaucoup d'élégance et offrait des ouvertures de vue généreuses sur la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent.

**Modulation orchestrée**

Le projet aurait difficilement pu rentrer dans le budget réservé à la construction de l'amphithéâtre. On était sans doute un peu loin du compte.

Tripode

Ce projet avait de l'audace, mais peut-être en avait-il un peu trop. Le jury a pu se demander si une telle structure vieillirait bien.



celui intitulé «Modulation orchestrée», soumis par Architem, a dû être sérieusement considérée.

Le projet, qui impliquait entre autres beaucoup d'excavation, mais surtout la construction de deux bâtiments, dont l'un de services à quatre paliers et un autre, le principal, dont le toit devait être transformé en esplanade, aurait difficilement pu rentrer dans le budget réservé à la construction de l'amphithéâtre. On était sans doute un peu loin du compte.

Quant au «Tripode» de Sid Lee Architecture, il était de loin celui qui osait les lignes les plus futuristes ou les moins orthodoxes. Ce que son concepteur, Alain Pelland, annonçait comme un «grand geste», se présentait comme une étrange coquille métallique blanche, ouverte à l'avant et sur les côtés, qui aurait été comme déposée sur le site. Comme si cela pou-

vait venir d'un autre univers. Enroulant l'une de ses trois bases, un escalier devait permettre d'accéder à son toit, lui aussi transformé en terrasse.

Ce projet avait de l'audace, mais peut-être en avait-il un peu trop, même si on avait prévu recouvrir son intérieur de caissons de bois, ce qui le réhabilitait avec l'histoire des lieux. On peut penser que le jury s'est posé cette question et qu'il a pu se demander si une telle structure vieillirait bien. C'est un facteur déterminant, car c'est une construction qui doit traverser l'épreuve du temps. Et jusqu'où une telle architecture était susceptible de donner un certain ton et de s'harmoniser avec les futurs développements résidentiels et commerciaux qui suivront sur le site de Trois-Rivières sur Saint-Laurent? Grande question!

Ce qui a pu surprendre, un peu, c'est qu'aucun des trois

projets finalistes n'était parvenu à respecter le budget de 30,4 millions \$ concédé pour la seule partie construction de l'amphithéâtre. Le projet de Paul Laurendeau n'y échappe pas. Il y a un dépassement de 7 % des coûts sur lequel on devra se pencher... si on en a le goût et si c'est possible de retrancher des éléments sans que ça paraisse.

Mais surtout, maintenant que l'aspect visuel du futur amphithéâtre est connu, il sera intéressant de voir si cela contribuera à accroître son acceptabilité sociale. Car jusqu'ici, le projet d'amphithéâtre a toujours généré son lot d'opposants.

C'est le premier défi qui attend ce grand toit mince élevé à la pointe de Trois-Rivières sur Saint-Laurent: devenir une fierté des Trifluviens. L'autre, moins important, mais quand même identifié: devenir le *land mark* de Trois-Rivières. •

AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES

Le jury choisit Le Temple



MARTIN FRANCOEUR
martin.francoeur@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — Le jury a tranché. L'amphithéâtre de Trois-Rivières sera construit selon le modèle présenté par l'architecte Paul Laurendeau, sorte de temple élancé soutenu par huit colonnes, avec un toit carré dont l'épaisseur évoque une feuille de papier.

Moins de vingt-quatre heures après les présentations publiques des trois finalistes, le jury a été en mesure de rendre sa décision. Une décision majoritaire et non unanime, précise la présidente du jury, l'architecte Anik Shooner.

Le projet présenté par Paul Laurendeau, un architecte de Montréal, est caractérisé par un immense toit carré de 8500 mètres carrés (91 000 pieds carrés) porté par huit colonnes élancées et recouvrant l'ensemble des installations scéniques, le module de services et le parterre de 3500 sièges. À ses côtés se trouve un square urbain, permettant plusieurs accès à l'amphithéâtre. Sous la portion gazonnée se trouve un passage fenestré devant lequel se trouvent d'immenses lettres sculpturales.

Le jury a dit avoir apprécié certains éléments caractéristiques du projet lauréat, notamment l'élégance de son caractère monumental et son ouverture généreuse vers la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent, qui contribueront à l'image de marque souhaitée par la Ville de Trois-Rivières. L'architecte avait d'ailleurs volontairement rapproché l'amphithéâtre des rives et dégagé l'ouverture



PHOTO: ÈVE GUILLEMETTE

Une fois terminé le point de presse au cours duquel on a dévoilé le gagnant du concours d'architecture, le maire Yves Lévesque en a profité pour discuter du projet avec le conseiller professionnel Philippe Drolet, la présidente du jury Anik Shooner et le directeur des Arts et de la culture à la Ville, Michel Jutras.

visuelle du prolongement de l'avenue des Draveurs.

Parmi les autres éléments qui ont séduit le jury, on note la qualité de l'implantation du projet, la mise en valeur du site et la qualité des espaces publics riverains. On a aussi dit avoir apprécié la qualité des espaces intérieurs en termes d'apport de lumière naturelle, la clarté et la simplicité de l'organisation spatiale, de même que la qualité de la tectonique proposée.

La présidente du jury a indiqué qu'elle et ses huit collègues n'avaient pas tenté de rendre leur décision unanime. Au terme des

délibérations, il y a eu un vote et Paul Laurendeau serait sorti gagnant par une «bonne majorité». Si les trois projets finalistes dépassaient tous le cadre budgétaire prévu, il semble que celui de Paul Laurendeau soit celui qui était le plus flexible pour demeurer dans les coûts initialement projetés.

On sait déjà que le projet tel que présenté par Paul Laurendeau dépasse le cadre budgétaire de 30,4 millions \$, montant qui exclut les équipements techniques. Dimanche soir, l'architecte lui-même a indiqué que la valeur de son projet atteignait 36,4 mil-

lions \$.

Aux yeux du maire Yves Lévesque, l'idée d'un dépassement de coûts ne doit pas être vu comme étant incompatible avec la réalisation du projet. «On n'est pas rendu là. Dans le projet qu'il a présenté, il y a certains éléments pour lesquels on avait prévu investir, à l'extérieur de l'amphithéâtre. Il y a peut-être des choses qui se recourent. C'est certain qu'on va tout faire pour respecter le cadre budgétaire, mais s'il arrive quelque chose, il va falloir regarder attentivement ce qu'on peut faire. On ne se mettra pas à enlever des

choses qui pourraient dénaturer le projet», assure le maire.

Celui-ci s'est dit très heureux du dénouement du concours. Il considère que le projet retenu est somme toute sobre et a le mérite d'aller chercher beaucoup de visibilité sur la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent. Se gardant bien de dire quel était son projet préféré, il a tout de même laissé entendre que son épouse, en voyant le journal hier matin, avait bien aimé le projet qui a finalement été retenu. «C'est une question de goûts. Tout le monde avait son projet préféré. Mais j'ai la certitude que les gens en place, aussi bien le jury que les membres de la commission technique, ont pris une décision dans le meilleur intérêt des citoyens et pour permettre le meilleur développement possible de Trois-Rivières sur Saint-Laurent», a-t-il indiqué.

Le maire estime maintenant que les démarches pour trouver des commanditaires potentiels seront facilitées maintenant que l'on a un visuel concret à associer à l'amphithéâtre et à ses environs. •



Paul Laurendeau se dit «ravi»

Page 4

Une construction par lots

Les travaux sur le terrain pourraient commencer dès cet automne

Trois-Rivières (MF) — Le chantier de l'amphithéâtre sur les terrains de Trois-Rivières sur Saint-Laurent pourrait se mettre en branle dès cet automne, avec les travaux préparatoires sur le terrain. La Ville a opté pour une construction par lots, ce qui facilitera la réalisation de chacune des étapes sans devoir attendre les plans et devis finaux pour l'ensemble du

projet.

Maintenant que le jury a déterminé un gagnant, le conseil municipal de Trois-Rivières devra entériner ce choix, ce qui vraisemblablement pourrait être fait lors de la séance publique du 18 avril. Par la suite, la Ville devra signer le contrat avec l'architecte après avoir discuté de certains aspects administratifs et techniques.

Une réunion dite de démarrage devrait avoir lieu plus tard ce printemps avec l'architecte, le donneur d'ouvrage, les ingénieurs et le scénographe, afin de coordonner la mise en branle du chantier.

«On s'attend à avoir une quinzaine de lots pour la construction», explique le directeur des Arts et de la culture à la Ville de Trois-Rivières, Michel Jutras. «Aussitôt

qu'un lot sera défini aux plans et devis, on pourra travailler à sa réalisation. On ne sera pas obligé d'attendre que tous les plans et devis soient complétés», ajoute-t-il.

Marketing

L'annonce d'hier marque aussi le début d'une série d'étapes importantes quant à la mise en marché de l'amphithéâtre, à sa program-

mation et au financement privé.

Steve Dubé et Alain Lamarre, de la Corporation de l'Amphithéâtre de Trois-Rivières, estiment qu'il est maintenant plus facile d'approcher des producteurs ou des commanditaires avec un visuel concret. On prévoit aussi créer une image de marque autour du concept proposé et refaire complètement le site web de la Corporation. •



Cette année encore, je roule, roulerai, dans ma ville, au volant de ma nouvelle voiture...



PHOTO: SYLVAIN MAYER

Paul Laurendeau a surpris les spectateurs qui assistaient, dimanche soir, à la présentation publique des projets finalistes du concours d'architecture. Il avait choisi d'être assez théâtral dans sa présentation, ce qui contrastait avec ses deux prédécesseurs, qui avaient opté pour des exposés plus sobres et plus classiques. Son projet «Le Temple» a finalement été retenu par le jury du concours.

Paul Laurendeau se dit ravi

Martin Francoeur

martin.francoeur@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — Remporter un concours d'architecture pour un projet de plus de 30 millions \$ que l'on veut voir devenir un *landmark*, ce n'est pas rien. Le gagnant du concours d'architecture, Paul Laurendeau, le sait. Et même s'il sait aussi que les deux prochaines années risquent d'être fort occupées, l'architecte considère maintenant qu'il est prêt à s'embarquer dans le défi de la concrétisation.

«Je suis très content. Je suis vraiment ravi de pouvoir réaliser ce projet-là», explique le principal intéressé. Au bout du fil, Paul Laurendeau paraît calme même si on devine son emballement à

l'idée de réaliser un amphithéâtre extérieur sur un site aussi intéressant que celui de Trois-Rivières sur Saint-Laurent.

Paul Laurendeau travaille normalement seul. Mais évidemment, pour un projet comme celui-là, il devra s'entourer d'une équipe. Il s'est déjà associé avec l'architecte trifluvien François Beauchesne pour la suite des choses et prévoit constituer une équipe de six personnes pour voir au bon déroulement des travaux à venir, notamment en ce qui a trait à la réalisation des plans.

L'architecte dit avoir apprécié l'exercice de la présentation publique auquel il a pris part dimanche soir, avec les deux autres finalistes. Avec une certaine théâtralité qui a surpris plus d'un spectateur,

il a d'ailleurs expliqué et défendu son projet, démontrant une certaine flexibilité quant aux éléments qui pourraient être déplacés, retranchés ou remplacés. Il s'est aussi dit heureux d'avoir enfin pu voir de quoi avaient l'air les projets de ses deux concurrents.

«J'avais mis beaucoup d'efforts pour que l'amphithéâtre et son environnement soient très urbains. J'ai trouvé que c'est une des différences importantes de mon projet par rapport aux deux autres», explique Paul Laurendeau. Celui-ci souhaite maintenant que les commentaires du jury, aussi bien positifs que négatifs, seront transmis aux trois finalistes.

Il explique d'ailleurs que son

projet initial a passablement évolué, entre la première et la deuxième étape du concours, grâce à ces commentaires. «Et il y a eu une rencontre individuelle des trois finalistes avec les ingénieurs de Dessau. Dans mon cas, ça m'a confirmé que j'avais fait les bons choix», note-t-il. Le projet, selon lui, a séduit par sa simplicité.

Dimanche soir, il avait d'ailleurs fait remarquer au jury et aux personnes présentes à la Maison de la culture, que le concours d'architecture avait été lancé avec un an de retard, mais que la date d'ouverture prévue est demeurée la même, en mai 2013. Il a alors indiqué que son projet était probablement le plus simple à réaliser dans les délais prévus. •

Déçus mais fiers

Les deux finalistes non retenus disent avoir apprécié l'exercice

Trois-Rivières (MF) — «On avait mis tout notre cœur dans ce projet-là.»

Jean Pelland, un des architectes de Sid Lee Architecture, ne cachait pas sa déception, hier, après l'annonce du gagnant du concours pour l'amphithéâtre de Trois-Rivières. L'architecte estime néanmoins que l'expérience du concours d'architecture aura été très stimulante. Et particulièrement en ce qui a trait à l'idée de réunir les finalistes pour une présentation publique.

«C'est un processus qui mérite d'être fait. C'est une bonne façon de faire connaître notre travail à la population en général, de sensibiliser les gens à l'architecture. Je suis un grand partisan de la démocratisation de l'architecture», explique-t-il. Et selon lui, il n'y aurait alors qu'un pas à franchir pour que la population puis-

se avoir son mot à dire lorsqu'il est question de grands projets publics.

Jean Pelland ne cache pas que lui et ses partenaires souhaitent un projet audacieux, avant-gardiste. Le résultat aura été «Tripode», un projet caractérisé avant tout par le geste architectural. L'idée de «landmark» aura toujours été très présente dans l'esprit des créateurs de Sid Lee Architecture. «C'est vrai que ce sont des formes inhabituelles, qu'on ne voit pas souvent ici, au Québec. Mais on pensait avoir fait le bon choix», note-t-il.

Chez Architem, Andrea Wolff était elle aussi déçue. Déçue parce que son équipe a mis beaucoup de temps et d'effort pour développer le concept de «Modulation orchestrée», le nom donné au projet qu'elle et ses collègues ont présenté.

«On croyait beaucoup en notre projet. On pensait que c'était l'approche la plus convenable en ce qui a trait au développement durable et à l'idée de redonner le site à la population», explique-t-elle. La participation à un concours comme celui de l'amphithéâtre permet, selon cette architecte, de faire une plus grande réflexion sur ce qu'on soumet comme proposition.

Elle et son équipe avaient finalement accouché de ce concept basé sur la création d'une place publique gazonnée sur le toit de la partie couverte de l'amphithéâtre, ainsi que sur l'érection d'un module tridimensionnel avec effets cinétiques autour de la cage de scène. «On croyait que c'était important d'avoir un amphithéâtre qui offre une bonne protection contre les éléments comme la pluie et le vent. Dans le program-

me fonctionnel et technique, l'accent était mis beaucoup là-dessus», remarque-t-elle.

S'ils disent avoir apprécié le fait d'avoir enfin pu voir les propositions de leurs adversaires, les architectes finalistes espèrent maintenant qu'il y aura des commentaires du jury sur les projets non retenus.

Et pour ce qui est de l'avenir, les architectes dont le projet n'a pas été retenu ne manqueront pas d'ouvrage pour autant au cours des prochaines années. Mais ils sentent surtout qu'ils n'auront pas l'occasion de travailler sur un projet aussi unique et grandiose que celui de l'amphithéâtre. «Ce n'est pas une question de quantité d'ouvrage qu'on a, mais plutôt de la qualité de l'intervention qu'on nous proposait de faire. Ça, on ne trouve pas ça tous les jours», conclut Jean Pelland. •

Pas de jeux d'eau aux Vieilles-Forges

Paule Vermot-Desroches

paule.vermot-desroches@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — Le district des Vieilles-Forges devra se passer de jeux d'eau cette année. Alors que le projet de construction apparaissait au Plan triennal d'immobilisation (PTI) ainsi qu'aux recommandations de deux comités chargés de se pencher sur la question, l'équipement a finalement été retiré du Plan d'action 2001 relatif à la Politique familiale... non sans créer bien des remous au conseil municipal de Trois-Rivières, hier soir.

En fait, ce point a dû être tranché par le maire Yves Lévesque, étant donné que huit conseillers se sont prononcés pour, et huit étaient contre. C'est la conseillère Marie-Claude Camirand qui a d'abord tenté d'obtenir un amendement revenant à la proposition initiale du PTI, lorsqu'elle a réalisé que l'équipement avait été retiré du plan d'action 2011, elle qui avait pourtant siégé sur l'un des comités recommandant son acceptation.

Le plan a cependant été modifié pour ne prioriser qu'une seule nouvelle installation en 2011, dans le secteur est de la ville. Les conseillers du Groupe des sept se sont prononcés pour l'amendement, ainsi que le conseiller Yves Landry, qui soutient que de nombreux jeunes de son district pourraient bénéficier de cette installation, notamment lors des camps de jour l'été.

Le maire Yves Lévesque a rappelé que la Ville tentait de placer ces jeux à des endroits stratégiques, étant donné les coûts reliés à ces installations, que le secteur Trois-Rivières en possédait déjà deux, contrairement à tous les autres secteurs de la ville, et qu'il était donc très bien couvert.

Pour sa part, la conseillère municipale Françoise Viens a plutôt parlé d'un «entêtement» de la part du maire à ne pas placer de jeux d'eau dans son district, qui compte pourtant un nombre toujours plus important de jeunes familles.

Sa collègue de Marie-de-l'Incarnation a invité ses collègues de la table du conseil à faire preuve de cohérence. «Comment peuvent-ils voter contre l'amendement quand ils ont voté en faveur du PTI et que certains d'entre eux siègent sur les comités qui ont recommandé ces installations», a demandé Sylvie Tardif. «Vous avez décidé d'une autre planification et vous dites à votre équipe pourquoi voter», a ajouté Marie-Josée Tardif en s'adressant au maire Lévesque. Ce dernier a rappelé pour sa part que les jeux d'eau figuraient au PTI ainsi qu'à la version négociée du budget 2011, mais que les conseillers du Groupe des sept avaient choisi de voter contre le budget. •